



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 15 mai 2008

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et Mme LALOUCHE

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Didier MARTIN	M. Pierre LAMBOROT
M. Pierre PRIBETICH	M. Benoît BORDAT	Mme Fadoua LALOUCHE
M. Jean ESMONIN	M. Joël MEKHANTAR	M. Louis LAURENT
M. Gilbert MENUET	M. Christophe BERTHIER	M. Roland PONSAA
Mme Colette POPARD	M. Philippe DELVALEE	M. Michel ROTGER
M. Rémi DETANG	M. Georges MAGLICA	M. François NOWOTNY
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Françoise TENENBAUM	Mme Christine MASSU
M. José ALMEIDA	Mme Anne DILLENSEGER	M. Michel FORQUET
M. Jean-François DODET	Mme Christine DURNERIN	M. Claude PICARD
M. François DESEILLE	Mme Nelly METGE	M. Pierre PETITJEAN
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Elisabeth BIOT	Mme Claude DARCIAUX
M. Patrick CHAPUIS	Mlle Christine MARTIN	M. Nicolas BOURNY
M. Michel JULIEN	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Jean-Philippe SCHMITT
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Philippe GUYARD
M. Jean-François GONDELLIER	M. Alain MARCHAND	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohammed IZIMER	M. Jean-Louis DUMONT
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Hélène ROY	M. Jean-Claude GIRARD
M. Jean-Paul HESSE	Mme Myriam BERNARD	Mme Françoise EHRE
Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Patrick BAUDEMONT
M. Yves BERTELOOT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Geneviève BILLAUT
M. Patrick MOREAU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Murat BAYAM
M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Yves PIAN	M. Michel BACHELARD
M. Jean-Pierre SOUMIER	Mlle Stéphanie MODDE	M. Philippe BELLEVILLE
M. André GERVAIS	M. Philippe CARBONNEL	M. Norbert CHEVIGNY
M. Alain MILLOT	M. Alain LINGER	M. Christian PARIS.

Membres absents :

M. Lucien BRENOT	M. Gérard DUPIRE pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Rémi DELATTE	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Yves BERTELOOT
Mme Noëlle CABBILLARD	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Pharmimage - Constitution du G.I.E. - Etudes juridiques et financières - Subvention à l'Association Bourgogne Technologies

Inscrit au Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 et soutenu par les collectivités locales, le projet Pharmimage a pour but de développer un centre unique d'imagerie en le dotant des équipements et des bâtiments nécessaires à son positionnement comme leader européen dans le domaine.

Il a été envisagé de confier la gestion de ce pôle technologique de recherche, à un groupement d'intérêt économique (G.I.E.) qui a pour objet :

- de favoriser la recherche et le transfert de technologie dans le domaine de l'imagerie et de la pharmacologie ;
- de mettre en oeuvre tous les moyens propres à faciliter, à développer l'activité économique de ses membres et à améliorer ou à accroître les résultats de cette activité.

Afin de s'assurer de la viabilité juridique et financière du projet, de mettre en place une organisation efficace, et ce, dans la continuité et en complément de l'étude de faisabilité menée pour constituer le G.I.E., l'Association Bourgogne Technologies a commandité plusieurs études aux cabinets suivants :

Société	Nature des prestations	Coût H.T.	Coût T.T.C.
Sodeca Experts Associés Société d'expertise comptable	- Etude prévisionnelle - Etablissement Business Plan - Présentation du projet	3.150,00 €	
Cabinet Regimbeau Conseils en Propriété industrielle	- Analyse du projet Pharmimage - Etude de différentes formes juridiques de la société à créer - Rédaction de l'Accord de Consortium	14.814,10 €	
Total des prestations		17.964,10 €	21.485,06 €

Le Conseil régional de Bourgogne, le Conseil général de la Côte d'Or et la Communauté de l'Agglomération dijonnaise aux côtés de l'Etat, ont souhaité soutenir et contribuer à la mise en place du projet Pharmimage, et à son fonctionnement, pour favoriser ainsi le transfert des résultats des laboratoires de recherche publique installés en Bourgogne, d'une part vers les entreprises de biotechnologies installées dans la Région, et d'autre part vers des entreprises internationales susceptibles de développer des partenariats

Afin de répondre à la demande formulée par l'Association Bourgogne Technologies, il est donc envisagé et proposé, de prendre en charge financièrement les études qui conduisent à la création du G.I.E., selon la répartition suivante :

Conseil régional de Bourgogne	50 %	10.743 €
Conseil général de la Côte d'Or	25 %	5.371 €
Grand Dijon	25 %	5.371 €
Total	100 %	21.485 €

Vu l'avis du Bureau,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'attribuer** à l'Association Bourgogne Technologies, aux côtés des partenaires locaux, une subvention de 5.371 € au titre des études financières et juridiques préalables à la constitution du G.I.E. ;
- **d'autoriser** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

19 MAI 2008

Publié le **19 MAI 2008**
Déposé en Préfecture le



Pour extrait conforme,
Le Président
Pour le Président,
le vice-Président
Pierre PRIBETICH